

Ministry of Education

School Board Advanced Supports Branch
315 Front Street West
15th Floor
Toronto, ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Direction du soutien amélioré aux conseils scolaires
315, rue Front Ouest
15^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2023 : SB07

Date : Le 29 juin 2023

Destinataires : Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Gestionnaires des consortiums de transport

Expéditeur : Mehul Mehta
Directeur
Direction du soutien amélioré aux conseils scolaires

Objet : **Subvention pour le transport des élèves 2023-2024 et
amélioration des rapports**

Pour faire suite à la note de service B06 de 2023 intitulée [Transport des élèves — Subventions pour les besoins des élèves pour 2023-2024](#), la présente note de service fournit :

- Des précisions sur le financement du rajustement du prix du carburant et de la rémunération des conductrices et conducteurs que prévoit la Subvention pour le transport des élèves pour 2023-2024
- Des détails sur l'amélioration des rapports et la responsabilité accrue, qui visent à mieux faire comprendre la façon dont les conseils scolaires, les consortiums de transport des élèves et les exploitants d'autobus scolaires utilisent les fonds pour offrir des services de transport aux élèves

Le Ministère continuera de collaborer avec les conseils scolaires, les consortiums et les exploitants d'autobus scolaires pour peaufiner chaque année le nouveau cadre de financement afin qu'il soit transparent, équitable et axé sur la fiabilité.

Précisions sur la Subvention pour le transport des élèves pour 2023-2024

Les sections suivantes fournissent des précisions sur plusieurs éléments du nouveau cadre de financement compte tenu des questions soulevées par les conseils scolaires, les consortiums et

les exploitants d'autobus scolaires. À titre de référence, vous pouvez consulter les détails techniques du cadre de financement ici : [Document technique 2023-2024](#).

1. Tarif de référence pour le carburant et rajustement du prix du carburant :

Le tarif de référence pour le carburant (auparavant le tarif indexé) est passé de 0,936 \$ le litre pour les conseils scolaires du Sud et de 0,957 \$ le litre pour les conseils scolaires du Nord à 1,50 \$ le litre.

Ce changement témoigne des tendances récentes du prix du carburant sur le marché et viendra appuyer la situation de liquidités des conseils scolaires. Ainsi, les conseils scolaires vont recevoir des fonds dans la catégorie Montant de base pour le carburant pendant l'année scolaire afin de payer les exploitants compte tenu du tarif de 1,50 \$ le litre, ce qui tient compte des cotes d'économie de carburant de référence qui varient selon la taille de l'autobus scolaire et la distance parcourue.

Le rajustement du prix du carburant, auparavant connu sous le nom d'indexation à la hausse ou à la baisse du prix du carburant, a été maintenu dans le nouveau cadre de financement afin d'aligner le financement avec la fluctuation du coût du carburant. D'ici la fin de l'année scolaire, si le prix moyen du carburant est supérieur à 1,50 \$ le litre, des fonds supplémentaires — rajustés pour tenir compte du corridor, tel que le prévoit le [document technique 2023-2024](#) — seront fournis aux conseils pour les distribuer aux exploitants. À l'inverse, si le prix moyen du carburant est inférieur à 1,50 \$ le litre, le financement sera réduit et des rajustements seront effectués pour tenir compte du corridor.

Le plein montant de 1,50 \$ par litre (ou le coût réel du carburant) calculé en fonction de la distance parcourue sera versé aux exploitants. L'augmentation du tarif de référence de 0,936 \$/0,957 \$ par litre à 1,50 \$ par litre permettra au ministère de verser régulièrement un financement supplémentaire aux conseils scolaires. Les conseils scolaires, leurs consortiums de transport et les exploitants doivent travailler ensemble pour modifier mutuellement les contrats, si nécessaire, afin de faire en sorte que l'augmentation du financement du carburant soit versée aux exploitants en temps opportun.

2. Rémunération des conductrices et des conducteurs :

La Subvention pour le transport des élèves comprend le volet Conducteur d'autobus scolaire, qui vise à mettre en lumière de façon transparente le soutien financier destiné aux conductrices et conducteurs d'autobus scolaires.

Le financement alloué au titre de la catégorie rémunération journalière dans le volet Conducteur d'autobus scolaire est fondé sur les heures de conduite indiquées dans les résultats de la simulation d'itinéraire et prévoit 30 minutes par jour pour les tâches qui ne sont pas liées

à la conduite en plus de prévoir au moins trois heures de temps moyen rémunéré des conductrices et conducteurs d'un consortium.

Aux fins du financement, la référence pour le salaire horaire moyen pour les conducteurs d'autobus scolaires est fixée à 23 \$, plus un supplément de 13 % au titre des avantages prévus par la loi, comme les cotisations au Régime de pensions du Canada, à l'assurance-emploi ou à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, et l'indemnité de vacances. Toutefois, la rémunération des conducteurs d'autobus scolaires — ententes entre les exploitants d'autobus scolaires et leurs employés — peut varier à l'échelle de la province ainsi que par rapport aux points de référence que prévoit la Subvention pour le transport des élèves. Par exemple, un exploitant peut offrir des avantages supplémentaires ou des heures d'emploi supplémentaires à ses employés.

3. Primes pour le maintien en poste et le recrutement :

Le financement accordé dans le cadre du Programme pilote de primes pour le maintien en poste des conducteurs d'autobus scolaires au cours des années précédentes est maintenant intégré à la catégorie Primes pour le maintien en poste et le recrutement dans le montant pour le transport par autobus scolaire de la Subvention pour le transport des élèves 2023-2024. La prime pour le maintien en poste et le recrutement vise à encourager le maintien en poste et le recrutement des conductrices et conducteurs d'autobus scolaires et prévoit une allocation de 2 000 \$ pour chaque itinéraire d'autobus scolaire compte tenu des résultats de la simulation d'itinéraire.

Bien que l'on ne s'attende pas à ce que les conseils scolaires et les consortiums effectuent ces paiements en faveur des conducteurs d'autobus scolaires, ils doivent en revanche verser les fonds aux exploitants, qui sont les mieux placés pour effectuer ces paiements, puisqu'ils emploient les conductrices et conducteurs d'autobus scolaires.

Les exploitants d'autobus scolaires devront verser les primes pour le maintien en poste et le recrutement de 2 000 \$ par itinéraire d'autobus scolaire aux conducteurs admissibles en fonction des critères utilisés dans le Programme pilote de primes pour le maintien en poste des conducteurs d'autobus scolaires précédents – comme être titulaire d'un permis de conduire admissible, avoir comme principale responsabilité d'emploi de conduire des autobus scolaires et afficher un taux de présence au travail d'au moins 95 % pendant la durée de l'emploi.

En reconnaissance du fait que les exploitants encourront des coûts salariaux supplémentaires pour remettre la prime pour le maintien en poste et le recrutement et pour maximiser le montant versé aux conducteurs admissibles, le ministère fournira un financement supplémentaire de 363 \$ par itinéraire pour compenser ces coûts. Ce financement s'ajoute à l'allocation de financement indiquée dans la note de service *B06 intitulée Transport des élèves — Subventions pour les besoins des élèves pour 2023-2024*. Chaque itinéraire admissible recevra un financement total de 2 363 \$. La prime pour le maintien en poste et le recrutement

comprenant le financement supplémentaire pour chaque conseil scolaire est présentée dans le Tableau 1 de la présente note de service.

Veillez noter que la catégorie Conducteurs suppléants prévoit une prime pour le maintien en poste et le recrutement pour 5 % d'itinéraires d'autobus scolaires supplémentaires en plus de ceux qui sont visés par les 38 millions de dollars de la catégorie Primes pour le maintien en poste et le recrutement. Les conseils scolaires et les consortiums peuvent se servir de ces fonds pour verser la prime pour le maintien en poste et le recrutement des conducteurs d'autres véhicules comme de minifourgonnettes et de voitures de tourisme.

4. Autres véhicules :

Le nouveau cadre de financement inclut un **montant pour les priorités et les exploitations locales** afin de financer les décisions opérationnelles locales basées sur les circonstances et les besoins uniques des conseils scolaires et des consortiums. Ce montant, ainsi que d'autres éléments de la Subvention pour le transport des élèves (comme l'allocation de transition), peut être affecté à l'utilisation d'autres véhicules comme les fourgonnettes, les véhicules de tourisme et les taxis. La formule de financement sera mise à jour chaque année pour tenir compte des changements dans les effectifs, des résultats des nouveaux itinéraires et des changements apportés aux points de référence.

Plusieurs éléments de la nouvelle formule de financement — comme la modification du financement du carburant, les attentes en lien avec le financement de la rémunération des conductrices et conducteurs et l'administration de la prime pour le maintien en poste et le recrutement, ainsi que les mesures pour l'amélioration des rapports et la responsabilité accrue, pourraient obliger les conseils scolaires, les consortiums et les exploitants à modifier leurs contrats d'un commun accord. Le Ministère continuera d'aider les conseils scolaires, les consortiums et les exploitants à faire la transition vers la nouvelle formule de financement.

Amélioration des rapports et responsabilité accrue

Par la mise en œuvre du nouveau cadre de financement de la Subvention pour le transport des élèves 2023-2024, le Ministère établit des mesures pour améliorer les rapports afin de comprendre comment les conseils scolaires, les consortiums et les exploitants utilisent le financement pour fournir des services de transport aux élèves.

Les rapports feront le suivi des dépenses engagées par les conseils scolaires et les consortiums pour le transport par autobus et le transport en commun, ainsi que des dépenses engagées par les exploitants d'autobus au titre de la rémunération des conductrices et conducteurs d'autobus scolaires.

1. Suivi des dépenses des conseils scolaires et des consortiums :

Les conseils scolaires et les consortiums rendront compte des dépenses réelles à la fin de l'année scolaire 2023-2024, dans le modèle ci-joint (voir Annexe 1), qui comprend :

- Le total du montant versé à chaque exploitant d'autobus, selon les tarifs convenus par contrat et agrégés pour l'année, pour les itinéraires d'autobus qui assurent le transport domicile-école pendant l'année scolaire ordinaire. Cela devrait inclure le montant lié à l'indexation à la hausse du prix du carburant, ainsi que la rémunération journalière des conducteurs, les coûts liés aux autobus scolaires, la formation des conducteurs et la capacité inutilisée (voir la section B de l'Annexe 1).
- Le montant de la prime pour le maintien en poste et le recrutement versé à chaque exploitant d'autobus : cette dépense doit faire l'objet d'un suivi et être déclarée à titre de paiement distinct aux exploitants d'autobus. La Subvention pour le transport des élèves prévoit un montant de 2363 \$ pour chaque itinéraire d'autobus dans la catégorie Prime pour le maintien en poste et le recrutement. Par ailleurs, cette prime est également incluse dans la catégorie Conducteurs suppléants pour 5 % d'itinéraires d'autobus — ce montant peut servir à couvrir les coûts de la prime pour le maintien en poste et le recrutement associés aux conducteurs suppléants ainsi qu'aux conducteurs d'autres véhicules qui sont sous contrat. Le montant de la prime pour le maintien en poste et le recrutement doit être versé aux exploitants deux fois par année – 1 181,50\$ par itinéraire, à distribuer au plus tard le 31 janvier 2024 pour la période de septembre à décembre 2023, et les 1 181,50 \$ restants par itinéraire, à distribuer au plus tard le 31 juillet 2024 pour la période de janvier à juin 2024 (voir la section B de l'Annexe 1).
- Montant dépensé pour assurer le transport des élèves admissibles au moyen du transport en commun local : dépenses liées à l'utilisation du transport en commun, y compris le nombre de laissez-passer et de billets achetés pour le transport domicile-école pendant l'année scolaire ordinaire. Veuillez consulter le document technique 2023-2024 pour connaître la définition d'étudiant admissible (voir section C de l'Annexe 1).

Des instructions supplémentaires relatives au rapport sont fournies à l'Annexe 1.

2. Suivi des dépenses des exploitants liées à la rémunération des conducteurs :

Les exploitants d'autobus scolaires doivent déclarer, à chaque consortium avec lequel ils concluent un contrat, les dépenses totales au titre de la rémunération des conductrices et conducteurs pour les itinéraires d'autobus qui assurent le transport domicile-école qui sont liés au consortium pendant l'année scolaire ordinaire (voir Annexe 2).

Le rapport doit contenir :

- Les dépenses annuelles associées à la rémunération des conducteurs d'autobus scolaires pour les itinéraires d'autobus visés par un contrat conclu avec le consortium : ce montant comprendrait la rémunération fondée sur le salaire quotidien et les taux journaliers, les prestations prévues par la loi et non prévues par la loi, comme les prestations d'assurance maladie supplémentaire. En plus de contenir les dépenses totales, le rapport comprendrait le nombre total d'heures de tous les conducteurs pour les itinéraires d'autobus prévus par contrat (voir la section D de l'Annexe 2).
- Distribution de la prime pour le maintien en poste et le recrutement : pour chaque période, l'exploitant doit rendre compte des dépenses associées à la prime pour le maintien en poste et le recrutement qu'il verse à ses conducteurs. Par défaut, les exploitants devraient distribuer la prime pour le maintien en poste et le recrutement en fonction des critères du Programme de primes pour le maintien en poste des conducteurs d'autobus scolaires qui existait auparavant (voir la section E de l'Annexe 2).

Le rapport de fin d'année scolaire 2023-2024 doit être soumis au consortium concerné au plus tard le 31 octobre 2024.

Des instructions supplémentaires relatives au rapport sont fournies à l'Annexe 2.

Les conseils scolaires et les consortiums sont tenus de soumettre des rapports sur les dépenses des consortiums et des exploitants d'autobus scolaires pour l'année scolaire 2023-2024 sur le site SharePoint Transport des élèves pour leurs organisations respectives au plus tard le 30 novembre 2024.

Prochaines étapes

À titre de rappel, la Subvention pour le transport des élèves prévoit une somme d'environ 89 millions de dollars au titre de l'allocation de transition afin qu'aucun conseil scolaire ne reçoive moins de financement que celui qui lui a été attribué pour l'année scolaire 2022-2023. Ce soutien devrait être en place jusqu'à l'année scolaire 2026-2027.

Le Ministère continuera à travailler avec le secteur pour examiner et mettre à jour chaque année la Subvention pour le transport des élèves, y compris les résultats d'itinéraires, les changements apportés aux points repères et les mesures en lien avec les rapports et la responsabilité.

Veillez noter qu'une partie des propositions et des éléments décrits dans ce document prendra effet quand les règlements applicables seront pris par le ministre de l'Éducation ou la lieutenante-gouverneure en conseil en application de la *Loi sur l'éducation* ou d'une autre loi, le cas échéant.

Sincères salutations,

Original signé par

Mehul Mehta
Directeur
Direction du soutien amélioré aux conseils scolaires

c. c. Autobus scolaire Ontario

Pièces jointes :

1. Annexe 1 — Rapport des dépenses du transport des élèves de l'année scolaire 2023-2024 — consortium
2. Annexe 2 — Rapport des dépenses du transport des élèves de l'année scolaire 2023-2024 — exploitant d'autobus scolaires

TABLEAU 1 : MONTANTS POUR LE MAINTIEN EN POSTE ET LE RECRUTEMENT POUR 2023-2024

N° du CSD	Nom du CSD	Catégorie de la prime pour le maintien en poste et le recrutement ¹	Catégorie des 5 % de la prime pour le maintien en poste et le recrutement pour les conducteurs suppléants ¹	363 \$ supplémentaires/itinéraire pour la prime pour le maintien en poste et le recrutement ²	363 \$ supplémentaires/itinéraire pour la prime pour le maintien en poste et le recrutement liés à la catégorie des conducteurs suppléants ²	Financement supplémentaire total
		A	B = A * 5 %	C	D = C * 5%	(E = C + D)
1	District School Board Ontario North East	274 918 \$	13 746 \$	49 898 \$	2 495 \$	52 393 \$
2	Algoma District School Board	301 738 \$	15 087 \$	54 765 \$	2 738 \$	57 504 \$
3	Rainbow District School Board	386 994 \$	19 350 \$	70 239 \$	3 512 \$	73 751 \$
4	Near North District School Board	379 880 \$	18 994 \$	68 948 \$	3 447 \$	72 396 \$
5.1	Keewatin-Patricia District School Board	114 552 \$	5 728 \$	20 791 \$	1 040 \$	21 831 \$
5.2	Rainy River District School Board	61 586 \$	3 079 \$	11 178 \$	559 \$	11 737 \$
6.1	Lakehead District School Board	153 410 \$	7 671 \$	27 844 \$	1 392 \$	29 236 \$
6.2	Superior-Greenstone District School Board	41 324 \$	2 066 \$	7 500 \$	375 \$	7 875 \$
7	Bluewater District School Board	479 540 \$	23 977 \$	87 037 \$	4 352 \$	91 388 \$
8	Avon Maitland District School Board	468 010 \$	23 401 \$	84 944 \$	4 247 \$	89 191 \$
9	Greater Essex County District School Board	492 880 \$	24 644 \$	89 458 \$	4 473 \$	93 931 \$
10	Lambton Kent District School Board	389 346 \$	19 467 \$	70 666 \$	3 533 \$	74 200 \$
11	Thames Valley District School Board	1 342 816 \$	67 141 \$	243 721 \$	12 186 \$	255 907 \$
12	Toronto District School Board	2 156 222 \$	107 811 \$	391 354 \$	19 568 \$	410 922 \$
13	Durham District School Board	897 338 \$	44 867 \$	162 867 \$	8 143 \$	171 010 \$
14	Kawartha Pine Ridge District School Board	735 072 \$	36 754 \$	133 416 \$	6 671 \$	140 086 \$
15	Trillium Lakelands District School Board	539 866 \$	26 993 \$	97 986 \$	4 899 \$	102 885 \$
16	York Region District School Board	1 190 134 \$	59 507 \$	216 009 \$	10 800 \$	226 810 \$
17	Simcoe County District School Board	688 288 \$	34 414 \$	124 924 \$	6 246 \$	131 170 \$
18	Upper Grand District School Board	866 960 \$	43 348 \$	157 353 \$	7 868 \$	165 221 \$
19	Peel District School Board	1 998 018 \$	99 901 \$	362 640 \$	18 132 \$	380 772 \$
20	Halton District School Board	608 042 \$	30 402 \$	110 360 \$	5 518 \$	115 878 \$

N° du CSD	Nom du CSD	Catégorie de la prime pour le maintien en poste et le recrutement ₁	Catégorie des 5 % de la prime pour le maintien en poste et le recrutement pour les conducteurs suppléants ¹	363 \$ supplémentaires/itinéraire pour la prime pour le maintien en poste et le recrutement ²	363 \$ supplémentaires/itinéraire pour la prime pour le maintien en poste et le recrutement liés à la catégorie des conducteurs suppléants ²	Financement supplémentaire total
		A	B = A * 5 %	C	D = C * 5%	(E = C + D)
21	Hamilton-Wentworth District School Board	604 360 \$	30 218 \$	109 691 \$	5 485 \$	115 176 \$
22	District School Board of Niagara	674 768 \$	33 738 \$	122 470 \$	6 124 \$	128 594 \$
23	Grand Erie District School Board	540 454 \$	27 023 \$	98 092 \$	4 905 \$	102 997 \$
24	Waterloo Region District School Board	545 548 \$	27 277 \$	99 017 \$	4 951 \$	103 968 \$
25	Ottawa-Carleton District School Board	647 348 \$	32 367 \$	117 494 \$	5 875 \$	123 368 \$
26	Upper Canada District School Board	591 990 \$	29 600 \$	107 446 \$	5 372 \$	112 819 \$
27	Limestone District School Board	507 450 \$	25 373 \$	92 102 \$	4 605 \$	96 707 \$
28	Renfrew County District School Board	216 168 \$	10 808 \$	39 234 \$	1 962 \$	41 196 \$
29	Hastings and Prince Edward District School Board	433 058 \$	21 653 \$	78 600 \$	3 930 \$	82 530 \$
30.1	Northeastern Catholic District School Board	87 804 \$	4 390 \$	15 936 \$	797 \$	16 733 \$
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	100 178 \$	5 009 \$	18 182 \$	909 \$	19 091 \$
31	Huron-Superior Catholic District School Board	121 272 \$	6 064 \$	22 011 \$	1 101 \$	23 111 \$
32	Sudbury Catholic District School Board	174 432 \$	8 722 \$	31 659 \$	1 583 \$	33 242 \$
33.1	Northwest Catholic District School Board	32 216 \$	1 611 \$	5 847 \$	292 \$	6 140 \$
33.2	Kenora Catholic District School Board	30 320 \$	1 516 \$	5 503 \$	275 \$	5 778 \$
34.1	Thunder Bay Catholic District School Board	142 236 \$	7 112 \$	25 816 \$	1 291 \$	27 107 \$
34.2	Superior North Catholic District School Board	18 692 \$	935 \$	3 393 \$	170 \$	3 562 \$
35	Bruce-Grey Catholic District School Board	154 462 \$	7 723 \$	28 035 \$	1 402 \$	29 437 \$
36	Huron Perth Catholic District School Board	193 992 \$	9 700 \$	35 210 \$	1 760 \$	36 970 \$
37	Windsor-Essex Catholic District School Board	275 296 \$	13 765 \$	49 966 \$	2 498 \$	52 465 \$
38	London District Catholic School Board	501 192 \$	25 060 \$	90 966 \$	4 548 \$	95 515 \$
39	St. Clair Catholic District School Board	182 656 \$	9 133 \$	33 152 \$	1 658 \$	34 810 \$
40	Toronto Catholic District School Board	1 341 842 \$	67 092 \$	243 544 \$	12 177 \$	255 722 \$

N° du CSD	Nom du CSD	Catégorie de la prime pour le maintien en poste et le recrutement ₁	Catégorie des 5 % de la prime pour le maintien en poste et le recrutement pour les conducteurs suppléants ¹	363 \$ supplémentaires/itinéraire pour la prime pour le maintien en poste et le recrutement ²	363 \$ supplémentaires/itinéraire pour la prime pour le maintien en poste et le recrutement liés à la catégorie des conducteurs suppléants ²	Financement supplémentaire total
		A	B = A * 5 %	C	D = C * 5%	(E = C + D)
41	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	382 574 \$	19 129 \$	69 437 \$	3 472 \$	72 909 \$
42	York Catholic District School Board	563 872 \$	28 194 \$	102 343 \$	5 117 \$	107 460 \$
43	Dufferin-Peel Catholic District School Board	721 798 \$	36 090 \$	131 006 \$	6 550 \$	137 557 \$
44	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	423 814 \$	21 191 \$	76 922 \$	3 846 \$	80 768 \$
45	Durham Catholic District School Board	312 664 \$	15 633 \$	56 749 \$	2 837 \$	59 586 \$
46	Halton Catholic District School Board	313 966 \$	15 698 \$	56 985 \$	2 849 \$	59 834 \$
47	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	351 642 \$	17 582 \$	63 823 \$	3 191 \$	67 014 \$
48	Wellington Catholic District School Board	183 858 \$	9 193 \$	33 370 \$	1 669 \$	35 039 \$
49	Waterloo Catholic District School Board	252 456 \$	12 623 \$	45 821 \$	2 291 \$	48 112 \$
50	Niagara Catholic District School Board	353 234 \$	17 662 \$	64 112 \$	3 206 \$	67 318 \$
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	261 474 \$	13 074 \$	47 458 \$	2 373 \$	49 830 \$
52	Catholic District School Board of Eastern Ontario	376 012 \$	18 801 \$	68 246 \$	3 412 \$	71 658 \$
53	Ottawa Catholic District School Board	434 652 \$	21 733 \$	78 889 \$	3 944 \$	82 834 \$
54	Renfrew County Catholic District School Board	135 892 \$	6 795 \$	24 664 \$	1 233 \$	25 898 \$
55	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	393 248 \$	19 662 \$	71 375 \$	3 569 \$	74 943 \$
56	Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario	86 300 \$	4 315 \$	15 663 \$	783 \$	16 447 \$
57	Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	87 610 \$	4 381 \$	15 901 \$	795 \$	16 696 \$
58	Conseil scolaire Viamonde	725 928 \$	36 296 \$	131 756 \$	6 588 \$	138 344 \$
59	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	393 018 \$	19 651 \$	71 333 \$	3 567 \$	74 899 \$

N° du CSD	Nom du CSD	Catégorie de la prime pour le maintien en poste et le recrutement ¹	Catégorie des 5 % de la prime pour le maintien en poste et le recrutement pour les conducteurs suppléants ¹	363 \$ supplémentaires/itinéraire pour la prime pour le maintien en poste et le recrutement ²	363 \$ supplémentaires/itinéraire pour la prime pour le maintien en poste et le recrutement liés à la catégorie des conducteurs suppléants ²	Financement supplémentaire total
		A	B = A * 5 %	C	D = C * 5%	(E = C + D)
60.1	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	231 288 \$	11 564 \$	41 979 \$	2 099 \$	44 078 \$
60.2	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	108 096 \$	5 405 \$	19 619 \$	981 \$	20 600 \$
61	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	171 196 \$	8 560 \$	31 072 \$	1 554 \$	32 626 \$
62	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	26 476 \$	1 324 \$	4 805 \$	240 \$	5 046 \$
63	Conseil scolaire catholique Providence	306 112 \$	15 306 \$	55 559 \$	2 778 \$	58 337 \$
64	Conseil scolaire catholique MonAvenir	959 200 \$	47 960 \$	174 095 \$	8 705 \$	182 800 \$
65	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	307 782 \$	15 389 \$	55 862 \$	2 793 \$	58 656 \$
66	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	547 392 \$	27 370 \$	99 352 \$	4 968 \$	104 319 \$

Remarques :

1. Catégorie de la prime pour le maintien en poste et le recrutement (colonne A) et catégorie des 5 % pour la prime pour le maintien en poste et le recrutement pour les conducteurs suppléants (colonne B), tel qu'indiqué dans la note de service B06 intitulée *Transport des élèves — Subventions pour les besoins des élèves pour 2023-2024*.
2. Le financement de 363 \$/itinéraire pour la prime pour le maintien en poste et le recrutement (colonne C) et le financement connexe pour les conducteurs suppléants (colonne D) s'ajoutent à l'allocation de financement indiquée dans la note de service B06 intitulée *Transport des élèves — Subventions pour les besoins des élèves pour 2023-2024*